



Dossier de presse

# PRÉSENTATION DU CENTRE ANIMALIER INTERCOMMUNAL DE L'OUEST

- 24 JUILLET 2025 -

# LE TERRITOIRE DE L'OUEST FAIT DE L'ERRANCE ANIMALE UNE PRIORITÉ

## Point de situation:

EN 2018 : 73 000 ANIMAUX SUR LA RÉUNION DONT 42% SONT DIVAGANTS (SOIT 31 000 CHIENS APPARTENANT À DES PROPRIÉTAIRES QUI LES LAISSENT DANS LA RUE). 42 000 CHIENS SONT ERRANTS (SANS PROPRIÉTAIRE).

UNE ÉTUDE PILOTÉE PAR L'ÉTAT EST EN COURS SUR LA RÉÉVALUATION DU CHEPTEL D'ANIMAUX ERRANTS ET DIVAGANTS



Dès le début de ce mandat 2020-2026, Le Territoire de l'Ouest a décidé de mettre en place des **actions concrètes dans la lutte contre l'errance animale sur le Territoire de l'Ouest** . Cette problématique est une réalité visible dans nos quartiers, sur nos routes, dans nos écoles, nos élevages, nos structures touristiques. Cela nécessite de mener des réflexions communes autour d'actions fortes

- 1) Le renforcement de la sensibilisation, l'information et l'éducation
- 2) La stérilisation
- 3) La responsabilisation de tous à travers la verbalisation

# AXE 1 : LE RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION, L'INFORMATION ET L'ÉDUCATION

## LES ACTIONS DU TERRITOIRE

- ·10 à 15 000/ an personnes sensibilisées en porte à porte par les médiateurs
- ·30 interventions grand public (stands) et scolaires en 2024 soit 1400 personnes sensibilisées
- ·Appel à projets scolaires 2024/2025 Nout Zanim'O: 592 enfants du primaire du TO (29 classes des 5 communes) pour 10 000 € / renouvellement de l'appel à projets pour l'année 2025/2026 avec un budget mobilisé de 50 000 € (date de remise des projets d'école mi-septembre 2025)

Durant la mandature , le Territoire de l'Ouest a amplifié ses efforts dans la sensibilisation et la communication auprès du public, dans le travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires et associations qui a permis de mettre en avant le rôle de famille adoptante, la nécessité de stériliser et de l'identification.

Au-delà de la simple information, un partenariat avec le Rectorat et l'OCCE a été mis en œuvre fin 2024 à travers le financement d'un appel à projets scolaires, Nout Zanim'O, pour faciliter la mise en place d'actions pédagogiques dans les écoles primaires et la venue d'intervenants.



# AXE 2 : LA STÉRILISATION

## LES ACTIONS DU TERRITOIRE

- Plus de **15 808** stérilisations réalisées depuis 2020, dont **3358** en 2024. (+9% par rapport à 2023)
- **14 300** animaux identifiés depuis 2020, améliorant leur traçabilité.
- Prise en charge complète de la stérilisation pour les foyers très modestes, à raison de **2 animaux par an**.
- Des aides financières de **40 à 150 €** pour accompagner les foyers modestes (selon revenu fiscal de référence).
- Plus de **425** verbalisations depuis 2023 pour divagation ou pour défaut d'identification. (51 en 2023, 290 en 2024, 86 à mi-2025).
- **10 000 à 15 000** personnes sensibilisées chaque année grâce au porte-à-porte, aux stands

Des campagnes innovantes, comme celles menées avec l'association REVEZ et les étudiants vétérinaires, ont permis d'identifier et de stériliser **en moyenne 150 chiens et chats par an depuis 2022**.



# AXE 3: LA RESPONSABILISATION DES USAGERS

## LES ACTIONS DU TERRITOIRE

- + 600 personnes sensibilisées par brigade intercommunale en proximité sur les messages préventifs (interdiction de la divagation, obligation d'identification, aide à la stérilisation, etc)
- 290 verbalisations en 2024 dont 75 % sur la divagation, 23% sur l'identification et 1% sur le nourrissage d'animaux et 1% sur des déjections hors emplacements autorisés
- +20 opérations conjointes avec la fourrière animale en 2024 dans des quartiers à enjeux
- 86 verbalisations à juin 2025 (soit un total de plus de 420 verbalisations de 2023 à mi 2025)
- Équipement par le Territoire de l'Ouest de toutes les PM et de la BIE de lecteurs de puces pour vérifier l'identification des animaux sur la voie publique.



Malgré les actions de communication et de sensibilisation, des attentes fortes étaient exprimées par les associations sur l'absence de contrôle de l'identification des animaux ou encore de la part des administrés sur les chiens divagants sans la surveillance de leurs maîtres. Le Territoire de l'Ouest s'est doté en 2022 d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement. Des actions conjointes entre la fourrière animale, la Brigade, la Police Municipale des communes, sont mises en place sur des zones à enjeux (centre-ville, zones balnéaires, meutes et chiens agressifs).

# ÉTAT DES LIEUX SUR LA FOURRIÈRE ACTUELLE DANS L'OUEST



Avec une superficie représentant 25% de La Réunion, le Territoire de l'Ouest disposait de la plus faible capacité d'accueil des fourrières de l'île.

La fourrière actuelle a une capacité limitée à 41 chiens et 14 chats actuellement

- En moyenne 1 400 à 1 500 captures par an sur l'Ouest (70% de chiens et 30% de chats en moyenne).
- 730 captures à juin 2025.

• **En 2024** : 51 cessions à des associations de protection animales dont 46 chiens et 6 chats grâce à 11 associations partenaires permettant la mise en famille d'accueil ou l'adoption de ces animaux entrés en fourrière.

• **A juin 2025** : 18

Les capacités actuelles de la fourrière peuvent être un facteur limitant des captures. Le nouveau projet permet de répondre à l'obligation réglementaire de disposer d'une fourrière adaptée aux besoins du territoire .



# UN PROJET STRUCTURANT POUR L'OUEST

**Le Centre Animalier Intercommunal de l'Ouest** verra le jour à Saint-Paul, au niveau de l'Éperon. Ce projet incarne l'engagement du Territoire de l'Ouest pour une politique publique ambitieuse en faveur du **bien-être animal** et de la **lutte contre l'errance**.

Conformément au Code rural, l'obligation de intercommunalité est de disposer d'une fourrière animale.

**Le Territoire de l'Ouest a choisi d'aller plus loin** : mettre en place des actions concrètes en matière de stérilisation, d'identification, d'information et d'éducation, et créer un refuge pour offrir une seconde chance aux animaux.

D'une surface de 16 000 m<sup>2</sup>, ce centre réunira **une fourrière, un refuge, et un espace pédagogique**.



## UN ÉQUIPEMENT, ADAPTÉ AU TERRITOIRE

---

Le futur centre accueillera **une fourrière** (94 chiens, 54 chats), **un refuge** (44 chiens, 55 chats), ainsi qu'un espace pédagogique destiné aux familles et aux scolaires.

Ce nouvel équipement remplacera la fourrière actuelle de Cambaie d'une capacité de 41 chiens et de 14 chats.

L'ensemble du site respectera les normes ICPE (*Installation Classée Pour la protection de l'Environnement*) et les prescriptions architecturales et environnementales les plus strictes.



# UNE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE

Le projet a fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre et a été **construit en concertation** avec l'ensemble des acteurs concernés par l'errance animale : associations de protection animale, gestionnaire de la fourrière, responsables de refuges, professionnel de santé, citoyens, et élus.

Entre 2020 et 2025, sept séminaires ont été organisés par le Territoire de l'Ouest pour partager une vision commune et définir **des actions concrètes** en matière de bien-être et de lutte contre l'errance.

Ce futur centre animalier incarne ces échanges : il répond à la fois à l'obligation de **sécuriser l'espace public** et à la volonté collective de mieux **prendre soin des animaux**, notamment à travers un refuge et un espace pédagogique. Bien plus qu'une réponse technique, ce projet reflète la volonté d'un territoire solidaire, responsable et respectueux du vivant.

Sa livraison est prévue en **2027**.



ENVIRON HUIT MOIS AVANT LA MISE EN SERVICE, UN APPEL À CANDIDATURES SERA LANCÉ POUR DÉSIGNER LA STRUCTURE QUI GÉRERA LE REFUGE. IL S'AGIRA D'UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE OU D'UNE FONDATION DÉDIÉE À LA PROTECTION ANIMALE, RÉPONDANT À UN CAHIER DES CHARGES STRICT : PRISE EN CHARGE, ADOPTIONS, ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET BIEN-ÊTRE ANIMAL.



# CONTACT

 Nicolas Guy 0692 67 20 23

 [www.tco.re](http://www.tco.re)

 [communication@tco.re](mailto:communication@tco.re)